



# PLAN DE GESTION RÉGIONAL DE LA PÊCHE D'ANGUILLES



# CHIFFRES NATIONAUX



- ▶→ Pêche concentrée à 80 % sur la façade Méditerranéenne.
  - ▶- 450 tonnes de pêche d'anguille à l'année.
- ▶- Prix moyen en-dessous des 10€/kg (pic minimal à 3€ en 2014).
  - ▶→Nombre de pêcheurs en forte baisse depuis 2006 : (n/4)  
pour les pêcheurs pro.



## ► En 2015...

- - 539 licences de pêche pour la civelle (126 eaux intérieures + 413 eaux maritimes).
- - 806 pêcheurs déclarant des productions d'anguille jaune et argentée (176 eaux intérieures + 630 eaux maritimes).



- ▶→ La Commission des Milieux estuariens et des Poissons Amphihalins permet de délibérer sur les propositions de plan de gestion anguille français.
- ▶→ Depuis 2010, une association, ARA France permet de faire un suivi du repeuplement des anguilles. Elle est couplée à un cadre de bonne conduite.



- ▶ Mais...la reconstitution du stock d'anguilles au sein du biotope est un travail de longue haleine.
- ▶ → Il doit aussi tenir compte de la contrainte de rendement économique des exploitations...



# EN CORSE





## PÊCHE MARITIME DE LOISIR

Sur le domaine public maritime comme dans la partie salée des étangs et lagunes possédés par des communes ou des particuliers, les conditions d'exercice de la pêche (engins à utiliser, époque de pêche, taille minimale, etc.) demeurent définies par le décret-loi du 9 janvier 1852 et ses textes d'application.

**A ce stade de connaissance la pêche amateur en étang salé et lagune est inexistante en Corse.**



## PÊCHERIE PROFESSIONNELLE

- Activité traditionnelle de pêche
- Il existe peu de données concernant l'effort de pêche déployé dans les lagunes corses avant 2006
- La pêche à l'anguille se pratique essentiellement en lagune
- Elle se pratique à l'aide d'engins passifs (capéchades à verveux et nasses). Elle représente dans certains cas une source importante de revenus.

Les entreprises de pêche sont à la fois soumises aux plans de gestion particuliers imposés par les propriétaires des étangs, à la réglementation maritime, à la réglementation régionale et prud'homale.



## création de la licence régionale en 2011

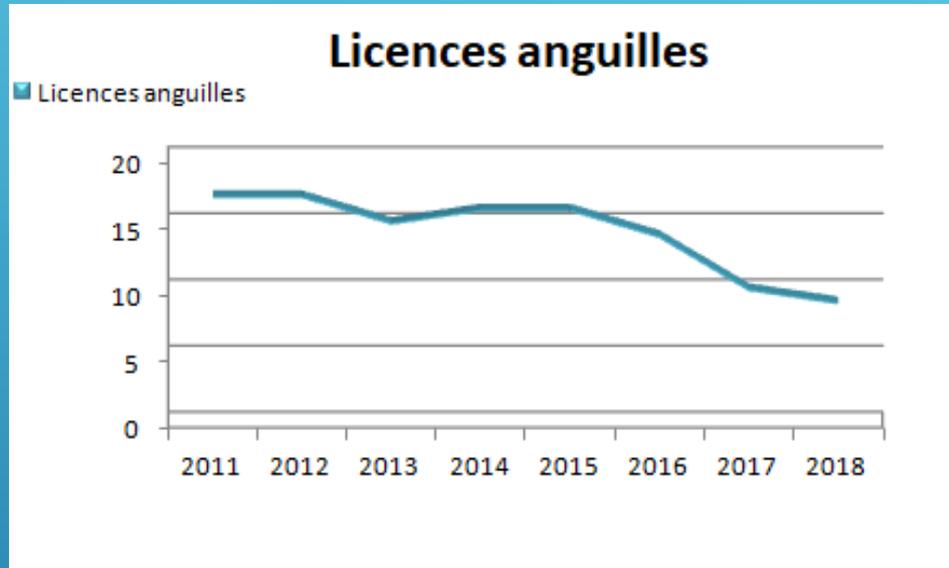
- ▶ Avec un nombre de licences variant entre 9 et 17.
  - ▶ → 15 pêcheurs en moyenne.

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Licences anguilles	17	17	15	16	16	14	10	9	15
Nouvelles licences	N/A	0	2	2	0	0	0	0	

- ▶ → Pêcheurs concentrés majoritairement en 2B.



►→ Nette baisse du nombre de licences anguilles depuis 2016.



►→ Les pêcheurs capturent deux types d'anguilles : Argentées et Jaunes.



Les activités de pêche de l'anguille sont ouvertes pour les professionnels et les amateurs :

- pour l'anguille jaune : du 1er mars au 31 décembre excepté un mois de fermeture entre le 15 juillet et le 15 août,
- pour l'anguille argentée : du 15 septembre au 15 février.



- ▶ → 5 pêcheurs capturent des anguilles de façon régulière, toutes catégories confondues.
- ▶ → La capture moyenne par année entre 2013 et 2016 s'échelonne à 8,306 tonnes.



►→ Dans le détail :

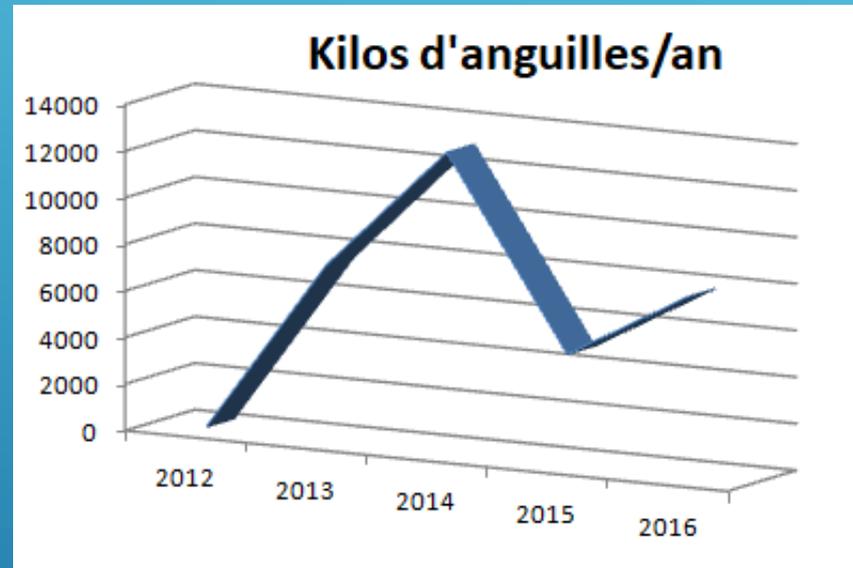
► 2012 : 143 kilos déclarés

► 2013 : 7624,5 kilos

► 2014 : 12964 kilos

► 2015 : 4829 kilos

► 2016 : 7808 kilos



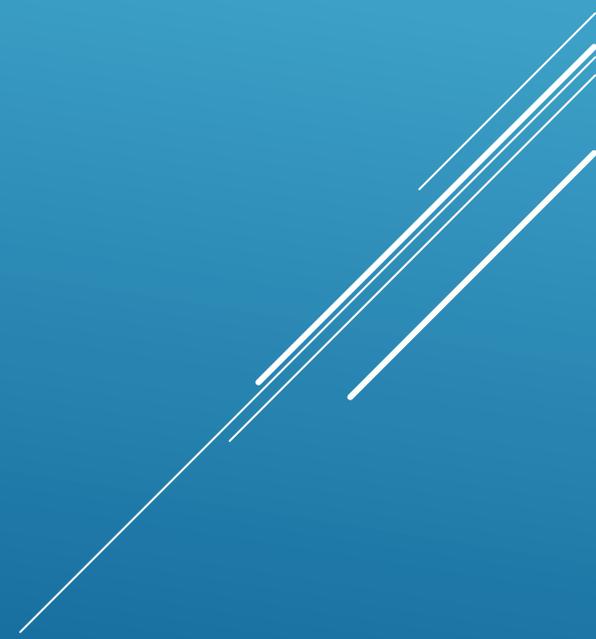


► Remarques :

- → Quantité déclarée anormalement faible en 2012
- → Maximum de captures d'anguilles atteint en 2014 avec 12,96 tonnes.



# PROJET ET MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

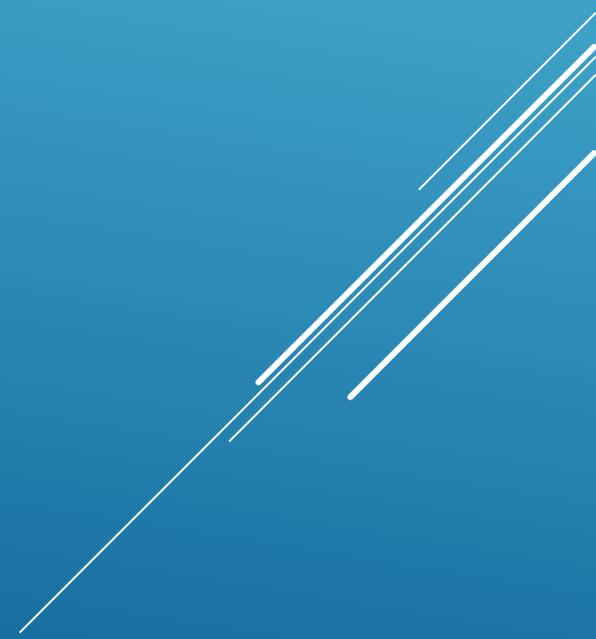




- ▶ Suite aux discussions TAC et Quotas de décembre 2017 :
- ▶ - L'UE a adressé aux EM un projet de recommandation pour un plan de gestion pluriannuel en Méditerranée.
- ▶ - Pas de valeur officielle pas d'examen lors du GT anguille de la CGPM du 16 avril 2018.
- ▶ - Document de travail interne à l'Union.



►- Des propositions ont été formulées...





► **incertitude sur le futur :**

- - réalisation d'un document du CNPMEM/CRPMEMs pour rappeler les efforts consentis par les professionnels méditerranéens depuis 2010,
- - Participation du CNPMEM au GT « Anguille » de la CGPM le 16 avril 2018 à Tunis.
- - Compte rendu du GT CGPM /16 avril 2018 soumis au Conseil Scientifique de la CGPM (SAC) fin juin 2018.



- ▶- La profession française : seul acteur socio-économique du PGA à avoir atteint ses objectifs et même au-delà : relâchées d'anguilles argentées, acquisition de données...,
- ▶- **Approche équilibrée entre tous les facteurs de mortalité est essentielle.** Sans effort, les mesures de restriction sur la pêche seront inefficaces pour la reconstitution du stock.
- ▶ - **Efforts consentis par les pêcheurs professionnels depuis la mise en œuvre du PGA à prendre en compte.** Aucune restriction supplémentaire ne sera admise par la profession.



MERCI DE VOTRE ATTENTION.

